

1/ PERSPECTIVE DANS LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE PIERRE TOURNAYRE

Nous avons bien compris le principe de la trouée paysagère dans le prolongement de l'avenue.

Un arbre mort est situé en bout de la ligne des arbres existants. Celui-ci sera arraché et la taille des autres arbres permettra de pouvoir les conserver.

Côté jardin, c'est-à-dire de la trouée paysagère quand on regarde vers le Sud nous planterons des arbres à tiges fléchées.

Nous tenons compte de vos recommandations qui s'intégreront parfaitement dans notre espace ECO-TENTE.

Le choix de l'emplacement du bloc sanitaire a été déterminé en fonction des réseaux des eaux usées.

Le déplacement de celui-ci à la limite Ouest impliquerait la mise ne œuvre d'une pompe de relevage des eaux utilisant deux pompes électriques, procédé contraire à notre volonté.

D'autre part, ce lieu a été choisi pour faire office de point de rencontre au milieu du terrain de camping, favorisant ainsi la communication entre les résidents.

2/ VOIES DE CIRCULATION DU CAMPING

Les voies de circulation seront de 5.5 m à 7.5 m selon usage et conformément à vos préconisations.

Le fait d'être connecté au réseau de pompage d'irrigation des jardins ouvriers permet d'irriguer complètement le terrain en complément des EP récupérées.

En conséquence il n'est donc pas utile de mettre en œuvre des canaux d'irrigation. Car celle-ci se fera par un réseau tubulaire gravitaire pour limiter la prolifération des moustiques

3/ LIMITE NORD – CLOTURE AVEC LA RUE DES VANELLES

Mise en place d'une clôture ajourée comme préconisée dans le PPRI la création de murets est à oublier. Créer d'une clôture végétalisée seulement, avec ajout de grillages treillis si nécessaire.

Le projet indique que l'ensemble des arbres existants seront préservés.

4/ LIMITE AVEC LA ROUTE DE LA MER – Accès Principal au Camping

La limite actuelle entre la route de la mer et le terrain est très végétalisée, l'idée est de conserver cette haie qui a déjà les caractéristiques de brise vue et brise vent. La plantation de Cyprès ne semble pas cohérente compte tenue de l'épaisseur actuelle et de la végétation présente essentiellement constituée de feuillus. Le Cyprès est un résineux qui acidifie le sol, le confortement de l'existant avec des espèces végétales similaires et persistantes semble plus pertinent.

5/ ENSEMBLE PAYSAGER AUTOUR DU BATIMENT ACCUEIL

La végétalisation dans cette zone sera très limitée compte tenu de la teneur en sel du sol. Les plantations envisagées d'arbustes tiennent compte des conditions du milieu et nous avons complété la palette en fonction de vos recommandations. Néanmoins, concernant l'ensemencement, nous nous interrogeons sur la pertinence, car un arrosage sera donc nécessaire sur l'ensemble de la zone ensemencée. Nous pouvons peut-être envisager une colonisation naturelle, et quelques bacs plantés en limite de la terrasse du restaurant pour accompagner l'espace.

6/ LIMITE SUD

L'accessibilité des pompiers se fera sur un chemin enherbé.

7/ LIMITE OUEST – INTERFACE AVEC L'URBANISATION RECENTE

Nous vous remercions pour ces préconisations que nous intégrons dans notre dossier. Par contre le vent menaçant en Camargue est le « mistral », vent arrivant du Nord-Est. La haie est plutôt brise-vue pour limiter les nuisances visuelles possibles.

8/ PAYSAGEMENT DES EMPLACEMENTS DE CAMPING

La création de fossés pourrait entraîner le développement de moustiques. La liste de végétaux a été modifiée en tenant compte vos remarques.